Obligation de droit français, non garantie en capital

Émetteur

SG Option Europe, filiale à 100 % de la Société Générale

Garantie

Société Générale (Moody's Aa2, Standard & Poor's AA-)

Devise

Euro

Cotation Bourse de Luxembourg

Période de souscription Jusqu'au 20 juillet 2006

Date d'échéance

28/07/09; 28/07/10; 28/07/11; 27/07/12; 29/07/13 ou 28/07/14

Valeur Nominale Initiale 1 000 EUR

Marché secondaire

Société Générale s'engage, dans les conditions normales de marché, à donner des prix fermes jusqu'à l'échéance avec une fourchette achat/vente de 1 %.

Liquidité

Quotidienne

Règlement/Livraison

Euroclear France

Commission de souscription

4.5 % maximum

Commission de rachat

Néant

Code ISIN

FR0010257634









Quand souscrire?

Les souscriptions restent possibles à tout moment après le 20 juillet 2006. Les conditions diffèrent cependant car le produit évolue en fonction des marchés financiers. Il est à noter que pour bénéficier pleinement des garanties et performances offertes par Optimizf 8 % Accumulation, les souscriptions doivent être reçues avant le 20 juillet 2006.

Est-il possible de sortir du produit en cours de vie?

Optimizf Accumulation est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de l'obligation et donc d'une sortie le 28/07/2014 ou à l'une des dates suivantes: 28/07/2009, 28/07/2010, 28/07/2011, 27/07/2012 ou 29/07/2013 selon la date d'activation de la maturité.

Une sortie du produit à une date différente de la date de maturité effective s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là. Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de sortir en dehors de la date prévue.

Comment se valorisera le produit en cours de vie?

D'ici à l'échéance, la valeur du produit évoluera en fonction des paramètres de marché, et plus particulièrement en fonction du cours des actions, de la volatilité et des taux d'intérêt.

Avantages

Chaque année est accumulée une prime pour atteindre -50 % en année 8 égale à 8 % + 15 % de la performance du Panier de Référence. En outre, les 2 premières primes sont garanties à 8 %. Le Panier de Référence qui sert à Enclenchement d'un remboursement anticipé dès que la performance depuis l'origine du Panier de Référence dépasse moins bien performé depuis l'origine. un seuil annuel à une date de constatation Par construction, ce panier sousannuelle à partir de l'année 3. Le seuil annuel d'enclenchement du

il diminue de 10 % année après année

Inconvénients

l'indexation de l'obligation est composé des 20 actions parmi les 40 ayant le performe la moyenne des indices boursiers dans lesquels les actions concernées sont intégrées

Pas de garantie en capital: si le mécanisme de maturité anticipée ne s'est jamais enclenché, la valeur de remboursement de l'obligation sera inférieure à 50 % du nominal. L'enclenchement éventuel du remboursement anticipé, qui garantit à l'acheteur de l'obligation un bon rendement, est conditionnel et dépend

de l'évolution du Panier de Référence.



OPTIMIZ

remboursement anticipé est dégressif:

Société Générale **Corporate & Investment Banking** Adequity DEAI/COM

Tour SG, 17 cours Valmy 92987 Paris-La Défense Cedex

01 42 13 54 31 www.adequity.fr



Obligation de droit français à capital non garanti Produit bénéficiant d'une surperformance assimilable à un effet de levier Négociée sur le marché réglementé de la Bourse du Luxembourg Prospectus établi conformément à la directive 2003/71/EC







OPTIMIZ / 8 % Accumulation

Objectif: surperformer les contrats d'assurance-vie en euros jusqu'à -50 % de baisse du Panier de Référence!

L'obligation Optimiz f 8 % Accumulation permet de participer à l'évolution d'une sélection de 40 actions internationales sur 8 ans. Chaque année, ces actions font l'objet d'un processus de sélection fondé sur leurs performances depuis l'origine. Ce processus consiste à ne retenir, parmi les 40 actions, que les 20 actions affichant les moins bonnes performances depuis l'origine. Nous appellerons le panier équipondéré ainsi constitué le "Panier de Référence".

L'acheteur de l'obligation fait en premier lieu le pari que les marchés vont avoir une bonne performance durant les 8 prochaines années et, plus particulièrement, durant les 3 prochaines années (du fait du mécanisme de maturité anticipée), il anticipe que les 20 actions ayant les plus mauvaises performances parmi les 40 vont résister correctement.

L'ensemble des flux financiers d'Optimiz f 8 % Accumulation est constitué de primes annuelles et d'un remboursement payés à l'échéance. Par ailleurs, l'obligation est assortie d'un **mécanisme de** remboursement anticipé, activé automatiquement sous certaines conditions.

Objectif: 8 % de primes annuelles, payées in fine

Les 2 premières années, deux primes fixes de 8 % ¹ sont garanties. Elles seront payées in fine.

À chacune des constatations annuelles suivantes, tant que la performance du Panier de Référence depuis l'origine est inférieure à un seuil défini pour chaque année (seuil dégressif de 10 % par an de 0 % en année 3 à -50 % en année 8), l'investisseur accumule année après année une prime indexée sur la performance depuis l'origine du Panier de Référence.

Prime annuelle = 8 % + 15 % de la performance du Panier de Référence

La performance du Panier de Référence est le taux d'augmentation de la valeur du Panier de Référence depuis l'origine. Si la performance est négative et égale à -53,3 %, la prime est égale à 8 % + 15 % x (-53,3 %) = 0. La prime ne peut bien entendu pas être négative. Elle est donc maintenue à zéro si la performance du Panier de Référence est encore plus mauvaise que -53,3 %

Maturité anticipée possible dès l'année 3

À partir de l'année 3, dès qu'à l'une des dates de constatation annuelle, la performance depuis l'origine du Panier de Référence est supérieure ou égale à un seuil prédéfini pour chaque année, un mécanisme de maturité anticipée est activé.

Dans ce cas

1 Un remboursement anticipé est enclenché avec récupération intégrale du capital initialement investi. La durée de vie de l'obligation s'échelonne ainsi entre 3 et 8 années.

2 En plus de 100 % de son capital initial, le porteur reçoit l'ensemble des primes annuelles accumulées + le maximum entre une prime de 8 % et 100 % de la performance du Panier de Référence à la date de constatation annuelle.

Deux cas peuvent se présenter à l'année 8

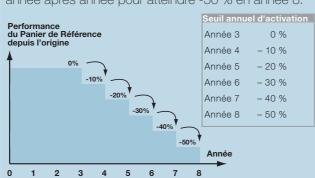
1 Si la performance depuis l'origine du Panier de Référence dépasse le seuil de -50 %, le porteur reçoit 100 % de son capital initial + l'ensemble des primes annuelles accumulées + le maximum entre une prime de 8 % et 100 % de la performance finale du Panier de Référence.

2 Sinon, l'investisseur reçoit¹: 100 % de son capital initial

- + 100 % de la performance finale du Panier de Référence
- + le cumul des 8 primes annuelles.
- 1 Hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement

Un seuil dégressif iusqu'à -50 %!

Le seuil d'activation de la maturité anticipée est dégressif afin d'assurer une protection même en cas de forte chute des marchés: il diminue de 10 % année après année pour atteindre -50 % en année 8.



Des résultats historiques convaincants

1828 tests¹ ont été réalisés sur des placements similaires (même durée, même panier d'actions², même formule de remboursement...) lancés chaque jour ouvré entre le 1er février 1991 au 3 février 2006.

Dans 100 % des cas, la maturité anticipée aurait été activée.

Dans 100 % des cas, le Taux de Rendement Annuel 3 aurait été supérieur ou égal à 6,38 %

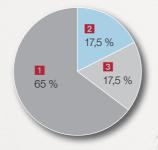
Simulations historiques ¹	Taux de rendement annuel ³
minimum	6,38 %
moyen	12,38 %
maximum	25,70 %



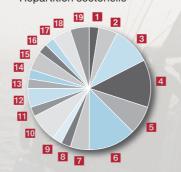




Répartition géographique



Répartition sectorielle



1 Construction 2 Électricité 3 Télécoms 4 Consommation courante 5 Banque 6 Biens de consommation 7 Distribution 8 Santé 9 Papier 10 Assurance 11 Aéronautique 12 Automobile 13 Biotechnologie 14 Immobilier 15 Informatique 16 Médias 17 Électronique 18 Industrie 19 Pétrole / Gaz

40 actions de premier plan

40 actions ont été sélectionnées pour leur solidité financière et leur potentiel de croissance. Ces sociétés répondent à un double objectif de diversification: sectorielle et géographique.

1 26 actions européennes dont 11 françaises

Accor, Aegon, AXA, Banca Intesa, British American Tobacco, Cap Gemini, Compass Group, Continental, DaimlerChrysler, Deutsche Bank, Deutsche Lufthansa, Deutsche Telekom, Enel, ENI, France Telecom, Koninklijke Ahold, Repsol, Sanofi-Aventis, Sodexho Alliance, Suez, Swiss Life, Thomsonn UPM-Kymmene, Valeo, Vinci, Vivendi Universal

2 7 actions nord-américaines

Apple Computer, Avon Products, Gap, Millennium Pharmaceuticals, Motorola, Nortel Networks, Texas Instruments

3 7 actions japonaises

Hitachi, Mitsubishi UFJ Financial Group, Nintendo, Nissan Motor, Seven & I Holdings, Sony, Toshiba

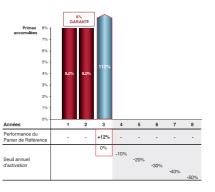
Les investisseurs sont informés que la survenance de certains évènements extraordinaires (tels que notamment, fusion, opérations publique d'achat/ échange, etc.) toute action figurant dans le portefeuille initial et affectée par un tel événement peut être substituée par une autre action sélectionnée par l'Agent de Calcul (Société Générale) à sa seule discrétion.

- 1 Les simulations présentées sur ce document sont le résultat d'estimations de Société Générale à un moment donné, sur la base de paramètres sélectionnés par Société Générale, de conditions de marché à ce moment donné et de données historiques qui ne préjugent en rien de résultats futurs. En conséquence, les chiffres et les prix indiqués dans ce document n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient constituer en aucune manière une offre ferme et définitive de la part de Société Générale.
- 2 Pour la partie manquante de leurs historiques entre le 1er février 1991 et le début de leurs cotations, les actions Compass Group, DaimlerChrysler, Deutsche Telekom, Enel, ENI-Ente Nazionale Idrocarburi, France Telecom, Millennium Pharmaceuticals, Mitsubishi Tokyo Financial Group et Thomson ont été remplacées respectivement par McDonald's Corp, Bayerische Motoren Werke, Sprint Nextel, RWE, Exxon Mobil Corp, Alltel Corp, Bristol-Myers Squibb, Bank of New York, et Philips Electronics.
- 3 Hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

Illustration du mécanisme

Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

Données hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement.



1 Hypothèse de marché haussier

Les 2 premières années, deux primes fixes de 8 % sont

À l'issue de l'année 3, la performance depuis l'origine du Panier de Référence est positive.

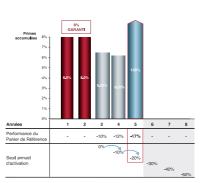
À l'année 3, l'investisseur reçoit 128 %:

100 % de son capital initial

+ Le cumul des 2 premières primes

+ 12 %, soit le maximum entre: une prime de 8 % et 100 % de la performance du Panier de Référence à l'issue de l'année 3 (+ 12 %)

Soit un taux de rendement annuel de 8,58 % sur 3 ans



2 Hypothèse de marché baissier

Les 2 premières années, deux primes fixes de 8 % sont accumulées.

Les années suivantes, une prime variable est accumulée À l'issue de l'année 5, la performance depuis l'origine du Panier de

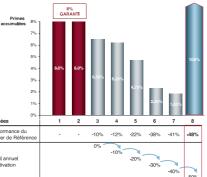
performance du Panier de Référence à l'issue de l'année 5 (-17 %)

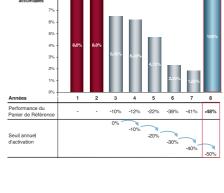
Référence est supérieure à -20 % À l'année 5, l'investisseur reçoit 136,7 % :

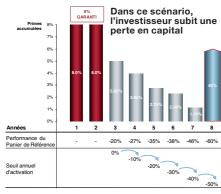
100 % de son capital initial

+ Le cumul des 4 premières primes + 8 %, soit le maximum entre : une prime de 8 % et 100 % de la

Soit un taux de rendement annuel de 6,45 % sur 5 ans







3 Hypothèse de marché fortement baissier

Les 2 premières années, deux primes fixes de 8 % sont accumulées.

Les années suivantes, une prime variable est accumulée À l'issue de l'année 8, la performance depuis l'origine du Panier de Référence est supérieure à -50 %

À l'année 8. l'investisseur recoit 145.55 % :

100 % de son capital initial + Le cumul des 7 premières primes

+ 8 %, soit le maximum entre : une prime de 8 % et 100 % de la performance du Panier de Référence à l'issue de l'année 8 (-48 %)

Soit un taux de rendement annuel de 4.80 % sur 8 ans

4 Hypothèse de krach boursier

Les 2 premières années, deux primes fixes de 8 % sont accumulées.

Les années suivantes, une prime variable est accumulée La Maturité Anticipée n'a jamais été activée

À l'année 8. l'investisseur recoit 71.10 %

Le cumul des 8 primes annuelles

+ La valeur finale du Panier de Référence, soit 40 %

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital